

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2014 – Convocation du 18 novembre 2014

Compte rendu affiché le 5 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Christine PERRIN ESSERTAISE par Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Volants	28
Exprimés	21

Objet : Budget supplémentaire

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui prend en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif. Il permet d'ajuster certains crédits depuis le vote du Budget Primitif.

Comme le Budget primitif, le Budget Supplémentaire doit être équilibré par section et le vote est effectué par chapitre.

Le Budget Supplémentaire est proposé en équilibre par section suivant le détail joint à la convocation.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-adjoint et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2014,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2014,
- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2014 comme présenté et voté en équilibre comme suit :**
 - **22 341.92 € en section de fonctionnement et 735 830.95 € en section d'investissement.**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 novembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/12/2014
- Publication ou affichage le 03/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

